

Arrêté DEGT-2025-002 portant ouverture des registres d'inscription aux épreuves anticipées et évaluations de contrôle continu du baccalauréat général et technologique passées en 2026 au titre de la session 2027 des académies de Créteil, Paris et Versailles

La directrice du service interacadémique des examens et concours,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 222-9, D. 334-15 et D. 336-15 ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session de 2021 ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux épreuves du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021 ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2019 relatif à la nature et à la durée des épreuves terminales du baccalauréat général et du baccalauréat technologique à compter de la session de 2021 ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Les registres d'inscription aux épreuves anticipées et évaluations de contrôle continu du baccalauréat général et technologique session 2026, organisées en 2025, sont ouverts du **lundi 17 novembre 2025 au dimanche 7 décembre 2025**. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application CYCLADES.

Article 2. – A l'issue de sa préinscription en ligne, chaque candidat individuel doit déposer **au plus tard le dimanche 14 décembre 2025** son récapitulatif de candidature daté et signé sur son espace candidat CYCLADES.

Article 3. – La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 3 septembre 2025


Aurore COLLET